

Arrondissement
d'Epernay
Arrondissement
d'Epernay

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 18 heures,

Date des Convocations :
05/02/2024

Nb membres en
exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de
la salle du Prétoire sous la présidence de M. Cyril LAURENT, Président.

Présents : 15

Etaient présents :
Mesdames, BRUN, CARTON, DOUCET, DUPONT, HENNEBO, LEFRANC,
LEGRAS, LEPONT, ORBLIN-PAGE et RICHARD.
Messieurs, BENOIST, LAURENT, MARTIN, PARIS et PERRIN.

Votants : 17

Etaient absents et excusés :
Mesdames CASTEX (pouvoir Mme CARTON), CHARPENTIER, DAVIN,
FERREIRA, JACOPE et ROUSSEAU (pouvoir M.LAURENT).
Messieurs BARCELO, CACCIA, PINARD et VALENTIN.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs de l'Aire d'accueil des gens du voyage

Vu la convention signée le 21 janvier 2018 entre la CCSSOM et le CIAS concernant la gestion de
l'aire d'accueil des gens du voyage, située Route de Vindey à Sézanne, confiée au CIAS,
Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs applicables notamment au vu de l'augmentation des
frais d'électricité,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- valide les tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage située Route de Vindey à
Sézanne et gérée par le CIAS :
 - Caution : 75€
 - Emplacement avec 3 caravanes maximum : 4€ / jour
 - Emplacement avec plus de 3 caravanes : 10€ / jour
 - Electricité : 0.13€ / kWh
 - Eau : 3€ / m³
 -
- décide de son application à compter du 1^{er} avril 2024 après communication à l'ensemble
des occupants.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi 15 février deux mille vingt-quatre, pour être publié ou notifié en
vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements
et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS,
La Vice-Présidente,

Dany CARTON

